



## Chèque de garantie pour acte vétérinaire

Par **christologik**, le **18/03/2009** à **19:53**

Bonjour, j'ai dû faire opérer ma chatte en urgence: facture 450€. Je conviens d'un échéancier avec le véto.: paiement en 4 fois. Ce dernier exige un chèque de caution du même montant, mais je n'ai pas de chéquier.

Cette exigence est-elle légale?

Merci beaucoup

Par **Patricia**, le **18/03/2009** à **20:39**

Bonsoir,

Quel est cet échéancier ? Vous voulez dire que vous lui avez proposé 4 fois 450e EN ESPECES ?

Que ce vétérinaire vous ait demandé un chèque de 450e en dépôt garantie, (au cas où il ne vous revoit plus ?) , me paraît tout à fait légal.

Rien ne l'oblige de vous octroyer un paiement en 4 fois.

Il est en droit et peut exiger un paiement en totalité après ses actes médicaux.

Pas de chéquier ? Vous êtes interdit bancaire ?

Il faut lui dire...

Par **christologik**, le **18/03/2009** à **21:16**

Bonsoir Patricia,

Voici quelques précisions: Nous avons convenu de l'échéancier suivant: 3 X 110 €+ 1 X 120 €

C'est la clinique vétérinaire où je me rends toujours en cas de besoin et où je n'ai aucun passif.

J'estime apporter assez de garanties "morales" pour ne pas avoir à fournir en plus ce chèque

de garantie.

De plus, interdit bancaire ou non, je ne pense que cet aspect de ma vie privée le regarde.

Ma question était simplement de savoir si, légalement, il est en droit de demander cette garantie supplémentaire (et selon moi, abusive)

Merci, cordialement

Par **Patricia**, le **18/03/2009** à **21:55**

Re,

Loin de moi d'avoir pensé que vous aviez des passifs à cette clinique vétérinaire...  
Comme je l'ai dit dans mon précédent message, RIEN N'OBLIGE à un médecin ou commerçant d'octroyer un paiement en plusieurs fois à un de ses clients.  
Tout n'est qu'une question de confiance .

Et même après plusieurs consultations, ils sont dans leur droit de demander une garantie.  
Ce n'est pas abusif mais normal et/ou logique.  
La garantie "morale" et "financière" sont deux choses différentes...

J'ai fait une parenthèse concernant ce chèque car vous aviez précisé  
qu'il vous réclamait un chèque de caution et précisez que vous n'aviez pas de chéquier.

Interdit bancaire ou pas, bien libre à chacun de gérer ses finances  
comme bon lui semble.